Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

PROCESSUS D'OBTENTION DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE FORFAITAIRE DU PAQUET MD LISTE A

Guide à l'usage des maîtres d'ouvrage

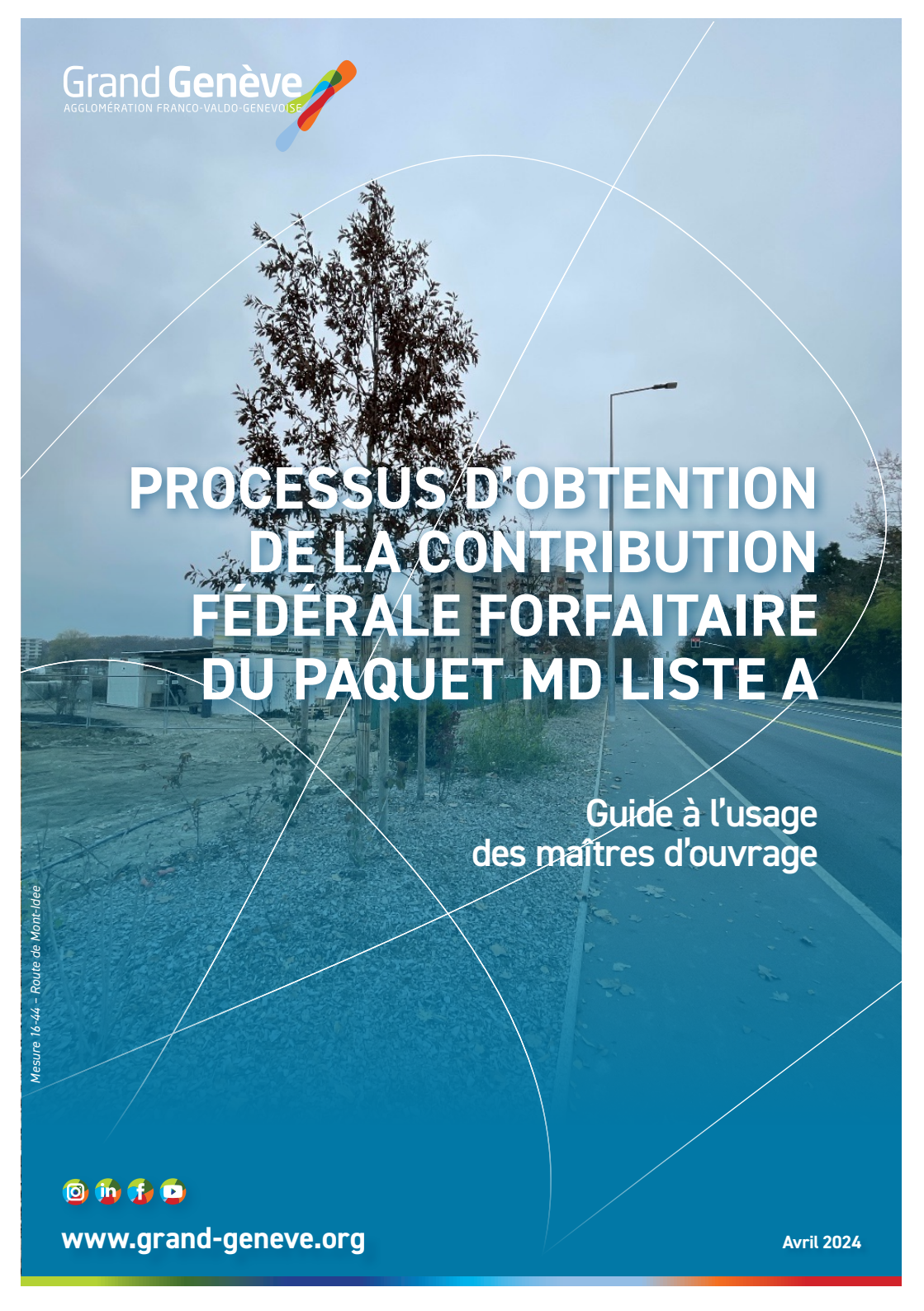

Mesure 16-44 – Route de Mont-Idee

www.grand-geneve.org

Avril 2024

INTRODUCTION

Le programme suisse des agglomérations a été lancé en 2003 par la Confédération. Il vise le développement coordonné de l'urbanisation et des transports au sein des territoires que constituent les agglomérations.

Le Grand Genève a répondu aux appels à projet lancés respectivement en 2007, 2012, 2016 et 2021 (Projet d'agglomérations 1, 2, 3 et 4 – PA1, PA2, PA3, PA4) et a obtenu un financement fédéral total de plus de 600 millions de francs.

Avec la 3e génération du Projet d'agglomération du Grand Genève, la Confédération a introduit le principe de contribution fédérale forfaitaire appelé «Paquet Liste A» dans lequel des mesures d'une même nature et dont le montant est inférieur à 5 MF sont regroupées. Le montant de la contribution fédérale forfaitaire est fixé selon les unités de prestations (UP). Une UP correspond à une «part» de prestation d'une mesure.

Pour le PA3, plusieurs mesures de mobilité douce (MD) sont regroupées en un seul paquet. Ce paquet contient 12 catégories d'unités de prestation en faveur du mode doux et donne droit à une contribution fédérale forfaitaire maximale de CHF 17'882'910 TTC.

Ceci implique une interdépendance entre les maîtres d'ouvrage concernés: **le montant maximal de la contribution fédérale forfaitaire ne peut être versé que si l'ensemble des UP déclarées dans l'accord de prestations 3 sont réalisés.**

La modification ou la non-réalisation des UP implique une diminution du montant de la contribution fédérale forfaitaire et donc une diminution de la part qui revient à chaque maître d'ouvrage.

Cette brochure sert de guide aux maîtres d'ouvrage du Paquet MD Liste A du PA3 sur le processus d'obtention d'une part de la contribution fédérale forfaitaire.

PROCESSUS D'OBTENTION ET DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE FORFAITAIRE

Le processus d'obtention de la contribution fédérale forfaitaire s'articule autour de 5 étapes pour les maîtres d'ouvrage genevois et français et de 6 étapes pour les maîtres d'ouvrage vaudois.

Les étapes sont détaillées dans les pages suivantes.

	UN DOSSIER DE DEMANDE DE CO-FINANCEMENT EST À PRÉPARER	CONVENTION DE RÉALISATION ET DE RE-VERSEMENT	REPORTING ANNUEL	DOSSIER DE DÉCOMPTE FINAL (DEC)	1er VERSEMENT: ACOMPTE DE 50%	2e VERSEMENT: SOLDE FINAL
Action du Maître d'ouvrage (MO)	Préparer les documents composant le dossier COF	Validation du projet de convention et signature de la convention	Compléter le formulaire de reporting, le signer et dater	Après la mise en service de la mesure, préparer et rédiger les différents documents constituant le dossier DEC		
Action du Grand-Genève	Analyse et validation	Rédaction de la convention de reversement	Envoyer le formulaire de reporting aux MO, délai au 15 avril	Accompagner le MO dans la rédaction des différents documents du DEC	Versement d'un acompte de 50% de la contribution fédérale forfaitaire prévue selon les coûts imputables déclarés dans le dossier DEC	Versement du solde final de la contribution fédérale forfaitaire, au plus tard le 30 novembre 2027, selon les UP réalisées pour tout le Paquet MD
Support de travail			Formulaire Reporting OFROU	Documents du dossier DEC		

DOSSIER DE COFINANCEMENT

POUR LES MO VAUDOIS

Pour les mesures sur territoire vaudois, un dossier de cofinancement (COF) est réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier a pour objectif de vérifier que la réalisation de la mesure est conforme aux exigences fédérales et fixer le montant objectif maximal de la contribution fédérale forfaitaire.

1) Formulaire de demande de cofinancement
Les maîtres d'ouvrage remplissent un formulaire fourni par la DGMR.

2) Plan d'exécution
Les plans doivent faire apparaître de manière claire le périmètre de la mesure (en rouge) et comporter le numéro PA et le nom de la mesure, ainsi que le code ARE.

3) Devis détaillé selon modèle - DGMR
Le devis reprend le détail des coûts de la mesure en distinguant les coûts qui sont imputables de ceux qui ne sont pas imputables.

4) Programme des travaux
Ce document se présente sous la forme d'un diagramme de Gantt et contient au minimum les 7 jalons suivants avec la date de début et la date de fin du jalon :
- Dépôt du dossier de demande de cofinancement (COF)
- Signature de la convention de financement (SCOF)
- Début des travaux (DT)
- Mise en service (MeS)
- Fin des travaux (FT)
- Dépôt du dossier de décompte final (DEC)
- Clôture du projet (CLO).

Les dates sont en format mois et années «mm/aaaa».

Il doit être remis à la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR),avant le début des travaux, par voie électronique.

1. CONVENTION DE REALISATION ET DE REVERSEMENT AVEC LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage signent une convention de réalisation et de reversement avec le canton de Genève ou le canton de Vaud. Celle-ci a pour but de fixer les modalités de versement, de suivi et de contrôle, et le montant maximum de la contribution fédérale forfaitaire auquel le maître d'ouvrage peut prétendre.

Le montant de la contribution fédérale forfaitaire peut être moindre que celui prévu dans la convention de reversement. Comme mentionné dans l'introduction, si l'intégralité des UP du Paquet MD Liste A n'est pas réalisée, par le principe de solidarité, le montant maximum de la contribution fédérale forfaitaire pour l'intégralité du Paquet MD sera diminué.

2. REPORTING ANNUEL

Chaque année, en mars, il est demandé aux maîtres d'ouvrage de fournir des données concernant l'avancement des travaux de leur mesure, les dépenses réalisées et la planification de l'avancement et des dépenses futures.

Document – Formulaire reporting

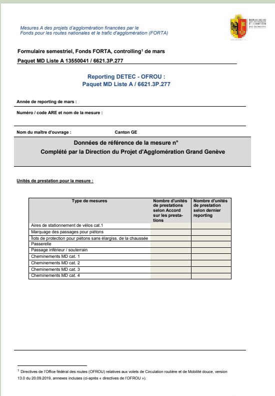

Mesures A des projets d'agglomération financées par le
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Formulaire semestriel, Fonds FORTA, controlling[1] de mars

Paquet MD Liste A 13550041 / 6621.3P.277

Reporting DETEC - OFROU :
Paquet MD Liste A / 6621.3P.277

Année de reporting de mars :

Numéro / code ARE et nom de la mesure :

Nom du maître d'ouvrage : **Canton GE**

Données de référence de la mesure n°
Complété par la Direction du Projet d'Agglomération Grand Genève

Unités de prestation pour la mesure :

Type de mesures	Nombre d'unités de prestations selon Accord sur les presta-tions	Nombre d'unités de prestation selon dernier reporting
Aires de stationnement de vélos cat.1		
Marquage des passages pour piétons		
Îlots de protection pour piétons sans élargiss. de la chaussée		
Passerelle		
Passage inférieur / souterrain		
Cheminements MD cat. 1		
Cheminements MD cat. 2		
Cheminements MD cat. 3		
Cheminements MD cat. 4		

[1] Directives de l'Office fédéral des routes (OFROU) relatives aux volets de Circulation routière et de Mobilité douce, version 13.0 du 20.09.2019, annexes incluses (ci-après « directives de l'OFROU »).

1

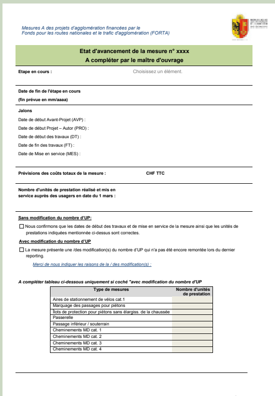

Mesures A des projets d'agglomération financées par le
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Etat d'avancement de la mesure n° xxxx
A compléter par le maître d'ouvrage

Etape en cours : Choisissez un élément.

Date de fin de l'étape en cours
(fin prévue en mm/aaaa)

Jalons
Date de début Avant-Projet (AVP) :
Date de début Projet – Autor (PRO) :
Date de début des travaux (DT) :
Date de fin des travaux (FT) :
Date de Mise en service (MES) :

Prévisions des coûts totaux de la mesure : **CHF TTC**

Nombre d'unités de prestation réalisé et mis en service auprès des usagers en date du 1 mars :

Sans modification du nombre d'UP:

☐ Nous confirmons que les dates de début des travaux et de mise en service de la mesure ainsi que les unités de prestations indiquées mentionnée ci-dessus sont correctes.

Avec modification du nombre d'UP

☐ La mesure présente une /des modification(s) du nombre d'UP qui n'a pas été encore remontée lors du dernier reporting.

Merci de nous indiquer les raisons de la / des modification(s) :

A compléter tableau ci-dessous uniquement si coché "avec modification du nombre d'UP

Type de mesures	Nombre d'unités de prestation
Aires de stationnement de vélos cat.1	
Marquage des passages pour piétons	
Îlots de protection pour piétons sans élargiss. de la chaussée	
Passerelle	
Passage inférieur / souterrain	
Cheminements MD cat. 1	
Cheminements MD cat. 2	
Cheminements MD cat. 3	
Cheminements MD cat. 4	

2

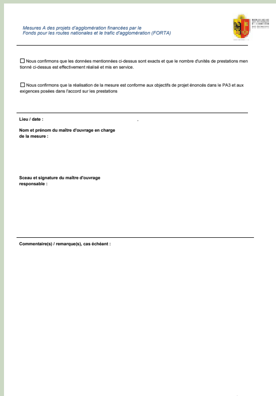

Mesures A des projets d'agglomération financées par le
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

☐ Nous confirmons que les données mentionnées ci-dessus sont exacts et que le nombre d'unités de prestations men tionné ci-dessus est effectivement réalisé et mis en service.

☐ Nous confirmons que la réalisation de la mesure est conforme aux objectifs de projet énoncés dans le PA3 et aux exigences posées dans l'accord sur les prestations

Lieu / date :

Nom et prénom du maître d'ouvrage en charge de la mesure :

Sceau et signature du maître d'ouvrage responsable :

Commentaire(s) / remarque(s), cas échéant :

3

3. DOSSIER DE DÉCOMPTE FINAL

Lorsque la mesure est mise en service et que les dernières factures sont payées, un dossier de décompte final (DEC) doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier a pour objectif de vérifier que la réalisation de la mesure est conforme aux exigences fédérales et peut obtenir la contribution fédérale forfaitaire prévue.

Pour les maîtres d'ouvrage genevois et français, il comporte les documents suivants :

A1) Annexe H
Annexe en format WORD fourni par la DPA
L'annexe H est une déclaration du maître d'ouvrage attestant du respect des directives fédérales et de la bonne utilisation de la contribution, avec un résumé formel des livrables de la mesure.

A2) Annexe H1+H2: Récapitulatif des coûts, calcul de la contribution fédérale définitive et chiffres clés du contrôle des délais et des coûts
Document en format EXCEL fourni par la DPA
Cette annexe est un résumé des chiffres clés du décompte final, issus de la liste finale des dépenses. Ce document récapitule les coûts effectifs imputables et non imputables. Pour les mesures réalisées sur le territoire français, ces indications seront indiquées en CHF, (le taux de change EUR/CHF est fixé par la Confédération).

B1) Liste des dépenses et des recettes effectives par position
La liste finale des dépenses est la liste reprenant toutes les dépenses et recettes imputables et non imputables au cours de la réalisation de la mesure.

B2) Rapport photographique
Le dossier photographique doit être d'environ 7 à 10 pages. Il est constitué uniquement de photos des livrables achevés, avec la description des éléments majeurs réalisés. Il reprend un bref descriptif de la mesure qui valorise ce qui a été réalisé.
La forme de ce dossier est libre.

B3) Plan de situation conforme à l'exécution à l'échelle 1: 250 et coupe type transversale au 1: 50
Ces plans doivent être conformes à l'exécution des travaux réalisés.

POUR LES MO VAUDOIS

Pour les maîtres d'ouvrage vaudois, le modèle de rapport final est fourni par la DGMR, il doit être complété et accompagné d'une liste récapitulative des recettes et dépenses effectives, de plans de situations conformes à la réalisation et d'un dossier photographique.

La liste des dépenses et les nouveaux coûts imputables remontés par les maîtres d'ouvrage définissent le montant final de la contribution fédérale forfaitaire qui sera attribuée pour la réalisation de la mesure. Le dossier DEC est ensuite analysé et validé par le canton de Genève pour les mesures genevoises et françaises et par le canton de Vaud pour les mesures vaudoises dans un délai d'un mois.

REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE FORFAITAIRE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE

Les cantons déclarent les UP réalisées et fait une demande de versement auprès de la Confédération. Celle-ci examine la demande de versement et la valide. Le versement de la contribution forfaitaire se fait directement aux cantons de Genève et Vaud.

5. 1er VERSEMENT DE L'ACOMPTE DE 50%

Le maître d'ouvrage reçoit un premier versement d'un acompte de 50% de la contribution fédérale forfaitaire prévue pour la mesure réalisée.

6. VERSEMENT FINAL DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE FORFAITAIRE

Le deuxième et dernier versement se fait une fois que l'intégralité des mesures composant le paquet MD sont réalisées, à la fin de l'année 2027. Les parts de contribution perçues par chaque MO seront recalculées en fonction du taux de réalisation réel des UP au sein de Paquet MD (= trésorerie).

Le montant du 2e versement de la contribution peut varier et ne pas correspondre au 50% restant. En effet, si l'intégralité des UP n'est pas réalisé par l'un ou l'autre des maîtres d'ouvrage du Paquet MD (modifications, abandon de mesure), le montant de la contribution fédérale forfaitaire diminue. Cette spécificité implique un risque de voir la part perçue pour sa mesure diminuée.

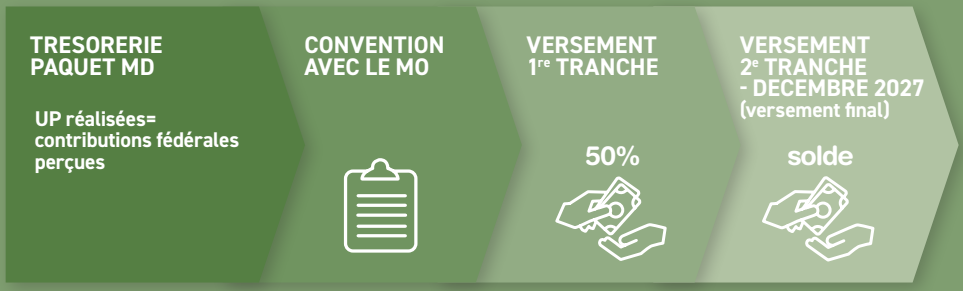

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

CONTACT

MESURES GENEVOISES ET FRANÇAISES
dpa.gestion-agglo@etat.ge.ch
Jessica CHETELAT
Doruntina ELSHANI
Othello LESAGE

MESURES VAUDOISES
Carine BIGNON c.bignon@regiondenyon.ch (questions techniques)
Nathan HOUSSIN n.houssin@regiondenyon.ch (questions techniques)
Christophe BREGNARD christophe.bregnard@vd.ch (questions financières)
Alexandre MOUSSET alexandre.mousset@vd.ch (questions financières)

CHEFS PROJET D'AGGLOMÉRATION
Matthieu BARADEL matthieu.baradel@etat.ge.ch
Frédéric BESSAT frederic.bessat@genevoisfrancais.org
Thierry MAEDER t.maeder@regiondenyon.ch

Graphisme : fanyhemidi.ch

GLCT Grand Genève
République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

Pôle métropolitain du Genevois français
T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon
T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

République et Canton de Genève
T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@etat.ge.ch